



Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

N° 2006/06 - 31 décembre 2006

Gérer les ressources humaines

Dans toute entreprise, publique comme privée, l'humain est le capital le plus important. C'est tout particulièrement vrai dans les administrations communales où le personnel représente environ 2/3 des dépenses.

Gérer les ressources humaines d'une administration communale est essentiel. A cet égard, la motivation et la formation de ce personnel sont des priorités. On ne peut donc qu'encourager les communes à multiplier leurs efforts en la matière et pour celles qui ne l'ont pas encore fait à adopter un plan de formation. Un tel plan est d'ailleurs prévu dans la Charte sociale.

Motiver, former est une chose. Il faut aussi pouvoir sanctionner lorsque c'est nécessaire. Le régime disciplinaire des agents communaux est totalement désuet et doit être revu.

Le secrétaire communal doit pouvoir prendre seul les premières sanctions comme l'avertissement ou le blâme. Aujourd'hui, ces sanctions nécessitent une comparution devant le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Au niveau des administrations fédérales comme au niveau du Ministère de la Région bruxelloise, il est possible, après deux évaluations négatives, de mettre fin à l'emploi d'un agent statutaire. Les cas d'application sont exceptionnels et doivent le rester. Pourquoi ne pas envisager également au niveau du personnel communal une telle disposition ?

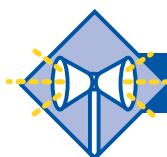
Il est d'autre part temps d'adapter les examens linguistiques aux fonctions exercées par les agents communaux. C'est une demande formulée par le Gouvernement bruxellois unanime (ministres francophones et néerlandophones) depuis plusieurs années. Sans cette adaptation des examens linguistiques, le nombre d'agents statutaires continuera à diminuer inexorablement dans les communes. Ce qui handicapera de plus en plus leur fonctionnement.

Les communes sont des administrations de proximité. Les agents communaux sont très souvent en contact avec le public. Ils assument des responsabilités techniques ou administratives très importantes.

Les communes doivent disposer des moyens financiers nécessaires leur permettant de mettre au service de nos concitoyens une administration performante.



Marc Cools
Président AVCB



L'ASSOCIATION EN ACTION

L'activité de l'association a bien évidemment été polarisée par le renouvellement des conseils communaux suite aux élections du 8 octobre. Le service d'études a ainsi fait face à une avalanche de questions portant sur le **statut des mandataires**, entrants et sortants. L'association a également joué son *rôle de veille* en rappelant aux communes de délivrer à temps les documents C4 qui permettraient aux bourgmestres et échevins sortants, qui n'auraient bénéficié d'aucune autre protection sociale, de percevoir un revenu de remplacement. L'association s'est également préoccupée de leurs pensions et s'est associée à une *démarche fédérale* demandant l'adaptation de la loi du 5 avril 1994, afin que les plafonds relatifs aux pensionnés du secteur privé et aux titulaires d'une pension d'indépendant soient dûment répercutés dans la réglementation.

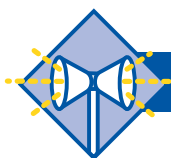
Sous le même registre, l'Association a organisé, ces 25 novembre et 2 décembre, à la veille de l'installation des nouveaux conseils, deux *séances de formation* pour les élus du 8 octobre, et plus particulièrement des nouveaux élus. Avec respectivement 135 et 115 participants, cette initiative a rencontré un très vif succès. Ces sessions visaient à donner l'information indispensable sur ce que tout un doit savoir pour remplir son mandat : organes, tutelle, statut du mandataire, finances communales, statut du personnel, marchés publics, missions de la commune ont fait l'objet d'exposés délibérément pratiques suivis d'échanges des plus ani-

Suite page 2



SOMMAIRE

	page
Communes : le gouvernement vous fait sa déclaration !	4
Sécurisation : Koekelberg partage son expérience	6
Enquête sur la politique vélo à Bruxelles	9
Mandataires : sitôt installés, sitôt informés	10
Législation	13
Anderlecht - nettoyage à l'eau de pluie	15
Vade-mecum des personnes à mobilité réduite dans l'espace public	17
Les aides offertes par les 19 CPAS bruxellois regroupées sur un site dédié !	19
Pouvoirs locaux : toutes les subventions et subsides sur notre site	20



més. Le matériel des exposés a été mis à la disposition des participants de même qu'un vade-mecum de l'élu, co-édité avec la Région de Bruxelles-Capitale.

L'association ne s'arrêtera pas en si bon chemin puisque, progressivement, le "kit du mandataire" sera placé sur son site Internet, et qu'en collaboration avec l'ERAP, elle organisera, au cours du premier semestre 2007, une formation plus poussée - quoique non spécialisée - à l'attention spécifique des mandataires.

Cette période de transition dans les communes n'a pas empêché l'association de poursuivre les actions qui se situent dans la continuité.

Ainsi, le 27 octobre, elle a organisé en partenariat avec le SRDU, une *matinée* d'information destinée à présenter le projet de **monitoring des quartiers**, projet qui s'inscrit dans la lignée de l'observatoire de la ville et plus généralement des systèmes d'observation urbains. Ce projet a fait l'objet d'une présentation dans le Trait d'Union n° 4 de cette année : son objectif est de suivre et de comprendre l'évolution des quartiers sous l'angle de la démographie, du social, de la santé, de l'économie, du logement, du patrimoine, du cadre de vie, de l'accessibilité, etc. Il est porté par la Région et un consortium universitaire. Le succès de cette rencontre

a dépassé nos espérances, les communes étant venues en nombre s'informer de ce que pouvait leur apporter ce projet dans la gestion de la ville, mais aussi pour contribuer à sa réussite, notamment en apportant des suggestions quant au contenu.

Ce 28 novembre, le forum pour un **développement durable** a organisé, à Anderlecht, une visite *technique* qui a permis à une quinzaine de fonctionnaires et de mandataires de découvrir le projet de citernes d'eau de pluie qui doivent permettre de diminuer l'utilisation de l'eau de ville pour le car-wash communal et les véhicules de nettoyage. Et le 7 décembre, c'est à Evere que l'Association organisait, toujours avec l'aide de Bruxelles Environnement, un atelier destiné à découvrir les *bonnes pratiques* mises en œuvre notamment pour obtenir le label "entreprise éco-dynamique". A cette présentation de bonnes pratiques a suivi un exercice pratique : les participants ont visité l'accueil, le parking et l'imprimerie pour déceler failles ou axes de travail potentiels, aidés en cela par un bureau de consultance qui les a initiés à une méthodologie de calcul croisant niveau, fréquence et gravité du risque.

Depuis de longs mois, la cellule mobilité consacre beaucoup d'efforts pour participer au *groupe de travail* chargé de réécrire le **code de la route**. L'objectif est de le simplifier et

Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale

2007

Le Conseil d'administration et le personnel de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale vous souhaitent une très heureuse année !

De Raad van Bestuur en het personeel van de Vereniging van de Stad en de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wensen u het allerbeste voor het nieuwe jaar !

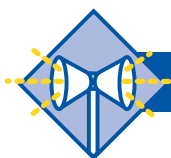
Joyeuse Année
Gelukkig Nieuwjaar

Marc COOLS
Président - Voorzitter

Michel COLSON
Président de la Section CPAS
Voorzitter van de Afdeling OCMW

Marc THOULEN
Directeur

Vereniging van de Stad en de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest



d'en améliorer la lisibilité pour l'utilisateur ; l'Association veille plus particulièrement à la faisabilité des nouvelles dispositions pour les communes. Les travaux du groupe se sont achevés ce 13 décembre et les conclusions seront transmises prochainement à la Commission fédérale pour la Sécurité routière, qui elle-même transmettra au Ministre.

Nous terminerons cette revue par deux projets de l'association qui s'étendront largement au-delà de cette année.

Suite à de nombreuses demandes de ses membres et avec le soutien de la Région, l'Association a mis en chantier une *base de données* reprenant l'ensemble des **subsidés** dont peuvent bénéficier les **communes et CPAS**, ainsi qu'un certain nombre d'instances dérivées de niveau local.

Chaque bénéficiaire peut retrouver les subsidés qui lui sont octroyés et éventuellement préciser la matière qui l'intéresse quelle que soit l'autorité subsidante. Symétriquement, il est possible de rechercher les subsidés octroyés par chaque pouvoir subsidant quel qu'en soit le bénéficiaire. Pour chaque subsidé, on décrit en détail la procédure ainsi que les sources légales pour lesquelles on renvoie directement au texte coordonné :

tout ceci est disponible sur le site Internet de l'association. Dans un premier temps, seuls les subsidés accordés par la Région de Bruxelles-Capitale sont repris ; suivront incessamment ceux octroyés par les Commissions communautaires, les Communautés, l'Etat fédéral et à terme, l'Europe.

L'autre de ces projets, également une base de données, porte sur les **aides et services** offerts par les **CPAS bruxellois**. Durant toute l'année, la section CPAS, en étroite collaboration avec les acteurs de terrain, a travaillé à sa mise en œuvre. De ce travail est né un site Internet bilingue www.info-cpas.be. L'information y est rédigée sous forme de fiches et distinguée selon les questions que se posent le public, d'une part, et de l'autre, les professionnels qui reçoivent une information technique et détaillée. Plus d'une quinzaine de ces fiches sont déjà en ligne et dans les temps prochains, de nouvelles seront régulièrement ajoutées, l'ensemble devant aussi être actualisé régulièrement.

Plus d'information sur ces projets au cœur de ce numéro.



Marc Thoulen

DEXIA
Banque

C'est magnifique l'argent.
De quoi nos villes auraient-elles l'air sans ?

Avez-vous déjà imaginé un monde sans argent ? Comment devrait-on payer ou investir ? Et les grands travaux, comment les financer ? Y aurait-il encore des ponts, des voies de communication ? Les villes, les communes, comment seraient-elles reliées entre elles ? Y aurait-il des pistes cyclables, des piscines, des salles de sports et des palais de justice ? Y aurait-il seulement la moindre infrastructure ? Heureusement, il y a l'argent. Et surtout une banque dont la spécialité est le secteur public. Une banque qui connaît parfaitement les besoins financiers des villes et des communes, des provinces, des régions et des communautés. Cette banque, c'est Dexia. Et qui mieux que le leader sur le marché connaît le secteur public ?

L'ARGENT VIT VIA DEXIA, LE BANQUIER DU SECTEUR PUBLIC.



COMMUNES, LE GOUVERNEMENT VOUS FAIT SA DÉCLARATION !

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2006 est un document comportant certains passages intéressants aussi pour les communes. Nous en republions ici quelques extraits, centrés sur les 2 thèmes fédérant la plupart des matières communales : l'économie et le développement urbain.

I. Les mesures prévues dans le Contrat pour l'Economie et l'Emploi

A ce titre, la Déclaration consacre un chapitre à la création d'un véritable partenariat avec les communes:

"Maintenant que les nouvelles majorités communales sont connues, nous pouvons "attaquer" de front cet important chantier. A l'occasion de la rédaction du Contrat, il avait déjà été précisé que les communes avaient vocation à être nos partenaires dans ce contrat. Elles disposent en effet de nombreux leviers économiques et en matière d'emploi. Tant lorsqu'on aborde l'aménagement du territoire, ou la mobilité, mais aussi et surtout la fiscalité, une bonne articulation Région – communes permettra d'obtenir de bien meilleurs résultats, en évitant les mesures contradictoires et en renforçant les effets positifs d'actions se complétant harmonieusement.

*L'idée est donc de mettre en place des partenariats avec les communes et de coordonner nos politiques dans certains secteurs sensibles s'agissant de développement économique. C'est évident, la **fiscalité locale** sera un des éléments déterminants.*

D'autres politiques seront également discutées, telle que la promotion de l'emploi local ou encore la simplification des procédures administratives et autres règlements communaux.

Un projet d'ordonnance sur la participation des communes aux objectifs du Contrat vous sera présenté très prochainement."

Ensuite et toujours en matière d'emploi, le contrat de gestion de l'ORBEM doit être implémenté : *" Il prévoit notamment de créer 6 antennes de l'office en 2007, en partenariat avec les communes. Notre objectif est que l'ensemble des communes soient couvertes pour la fin de la législature.*

*Par ailleurs, nous nous lançons résolument dans de nouveaux chantiers. Ainsi, les objectifs, l'organisation, la transparence de gestion et les moyens des **Missions Locales** seront uniformisés et coulés dans une Ordonnance, dans le but de clarifier leur rôle d'acteur clé de l'insertion des chercheurs d'emploi. Le dépôt d'un texte législatif interviendra dès 2007."*

En matière économique, le Gouvernement prévoit de déposer un projet d'ordonnance organique pour la promotion de l'expansion économique dans la première moitié de 2007. *" Les arrêtés d'exécution seront adoptés dans la foulée afin que le nouveau régime soit opérationnel au plus vite.*

*En ce qui concerne la politique du Commerce, la Région disposera avant la fin de cette année d'un Schéma de **développement commercial** qui servira d'outil de référence pour orienter ses choix en matière d'urbanisme commercial.*

De nouveaux quartiers commerçants en difficulté seront également soutenus, en fonction des disponibilités budgétaires."

Ce premier thème se conclut sur des considérations environnementales et durables :

*"Enfin, chaque hiver, Bruxelles est à l'instar de la plupart des grandes métropoles confrontée à une alarmante dégradation de la qualité de l'air. L'augmentation du trafic routier; lié pour part aux déplacements quotidiens de très nombreux navetteurs automobilistes, rend cette détérioration de la qualité de l'air de plus en plus aiguë. La définition d'une stratégie publique en réaction à la **pollution atmosphérique** se fait de plus en plus pressante. Il s'agira donc de concrétiser le plan global "Bruxelles air" qui doit permettre de lutter contre la pollution de l'air. En fonction de l'intensité du pic de pollution, les mesures prévues dans le plan pourront varier de l'information à des mesures de restriction de la circulation lors de pics d'intensité plus importante. Ce plan d'urgence sera prochainement étudié **en concertation avec les communes** et les autres Régions."*

II. Le développement urbain

Ce passage de la Déclaration est sensible pour les communes ne fût-ce que parce qu'il s'ouvre sur la double question de leur financement d'une part et de la gouvernance locale de l'autre. A suivre très attentivement donc...

"[...] Nous devons aborder la question du financement des pouvoirs locaux. Vous connaissez comme moi les périls financiers qui planent sur les communes bruxelloises. L'appauvrissement relatif de la population, qui augmente les



dépenses d'action sociale et diminue les recettes fiscales, la réforme de l'IPP, le coût de la police, la charge croissante des pensions, etc. obèrent les finances locales et peuvent mettre en péril la qualité du service offert à la population.

Le Gouvernement entend participer activement au **soutien financier** des communes. Des moyens budgétaires supplémentaires, d'un montant conséquent, seront dès lors libérés dès le budget 2007. La répartition de ces moyens se fera évidemment sur base de critères objectifs, dont le Parlement sera tenu informé.

La gouvernance locale doit également être à l'ordre du jour du Gouvernement. J'ai annoncé, il y a un an, un **plan de gouvernance locale**, afin de permettre aux communes de travailler de manière plus moderne, plus efficace, plus transparente.

[...] Les consultations auront donc lieu dès [...] janvier 2007.

Brièvement, voici déjà pour moi les axes forts qui devront apparaître dans ce plan: une réflexion sur l'organisation et le contrôle de gestion par les organes communaux, une amélioration de la gestion des ressources humaines, une intensification des collaborations intercommunales et des communes avec d'autres acteurs.

Hors la question du refinancement des communes et le plan de gouvernance, la Déclaration aborde aussi les outils de revitalisation urbaine : "Grâce au **"monitoring des quartiers"**¹ qui livrera ses résultats en 2007, véritable outil d'observation, nous pourront mieux définir les zones où les investissements publics et privés doivent se concentrer. Nous devons donc probablement agir prioritairement dans les zones les plus précarisées où l'on observe une concentration de signes de détérioration urbanistique et sociale."

Le logement reste au cœur de l'action gouvernementale par le biais de deux mesures : "Le **fonds régional pour le droit de gestion publique** permettra d'aider les opérateurs immobiliers publics à mettre en oeuvre le mécanisme de la prise en gestion publique, institué par le Code du Logement.

En ce qui concerne les **Agences Immobilières sociales**, une réforme de la réglementation vous sera proposée en vue de faciliter la réalisation de l'objectif de la déclaration gouvernementale, à savoir le doublement du nombre de logements concernés. Il s'agira notamment de favoriser la prise en gestion de plus grands logements et de renforcer l'ancrage communal des AIS."

Parmi les divers axes de travail relatif à l'urbanisme, nous en retenons quelques-uns aux inflexions communales évidentes : "La réflexion sur la **simplification administrative** aboutira à la modification de plusieurs arrêtés. La composition des dossiers

de demande de permis sera revue, et l'introduction de documents par voie informatique sera rendue possible. Il sera également procédé à l'examen des PPAS en vigueur pour aider les autorités communales à les mettre à jour, notamment au regard du PRAS. La réforme du chapitre patrimoine du Cobat devra également se poursuivre de manière à clarifier le rôle de chacun dans les procédures de restauration de biens protégés, tout en favorisant et accompagnant l'élaboration de projets de qualité.

En ce qui concerne la **propreté publique**, la coopération avec les communes sera renforcée: de nouveaux contrats de propreté liant la Région aux communes sont en cours de rédaction. D'ici décembre 2006, ces 19 contrats mettront en oeuvre les objectifs du plan propreté qui court jusqu'en 2010. Parallèlement, les moyens offerts par la Région aux communes dans le cadre de ces contrats seront renforcés, notamment afin d'accroître les actions de nettoyage des voiries et de renforcer le travail de week-end."

Par ailleurs, toujours en matière de politique urbaine, il importera d'accentuer la coordination de certaines actions en matière de travaux publics et de mobilité.

"A ce titre, dans l'année qui vient, on soumettra au Parlement la **nouvelle ordonnance concernant les chantiers en voie publique**. Cette nouvelle ordonnance s'impose pour garantir la mobilité et la qualité de vie dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Les mesures en vue d'une **circulation aisée** seront élaborées ensemble avec les communes sous la forme de **contrats d'axes**. Ces contrats comprendront des interventions tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de police. Un premier contrat d'axes pour l'Axe de la Grande Ceinture est en cours de préparation.

Le Gouvernement soumettra également au Parlement, conformément à l'accord du gouvernement, une **ordonnance concernant le stationnement**.

D'autre part, le **dimanche sans voiture** était à nouveau un grand succès. L'opportunité de multiplier cette initiative, en la limitant à certains périmètres, sera évaluée."

Plus d'information

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2006 est téléchargeable sur : www.bruxelles.irisnet.be / Région de Bruxelles-Capitale / Autorités / Gouvernement / Accords et arrêtés



Philippe Delvaux

1 Pour plus d'infos : Vers un monitoring des quartiers, Trait d'Union n°2006-4, pp15-16



VERS DES MAISONS COMMUNALES PLUS SÛRES

Les statistiques transmises par la Police fédérale font état de vols de documents sensibles vierges ou personnalisés dans des quantités inquiétantes. Le nombre de ces faits a fortement augmenté en 2002¹ (28 faits) par rapport aux années antérieures (14 faits en 2000 et autant en 2001). Ces chiffres sont alarmants puisque, durant la seule année 2002, un peu plus de treize mille documents ont été dérobés dans les administrations communales du pays. En effet, lors de certains délits, ce sont parfois des centaines, voire des milliers de documents d'identité qui disparaissent en une seule fois. De plus, le préjudice subi ne se situe pas uniquement au niveau de l'Etat belge, mais s'étend également à d'autres pays, victimes de l'utilisation frauduleuse des documents officiels dérobés en Belgique.

Face à ce constat, la Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention du SPF Intérieur a décidé en 2004 de piloter un plan d'action dont l'objectif est de rechercher des solutions afin de prévenir le vol de documents officiels sensibles (cachets, cartes d'identité, passeports, permis de conduire, etc.). L'un des points importants recommande des mesures préventives complémentaires aux administrations communales afin de réduire au maximum les risques de vols.

Huit villes pilotes (Koekelberg, Schaerbeek, Beloeil, Charleroi, Tournai, Bornem, Halen, Mechelen) ont été sélectionnées afin de collaborer à l'application des mesures de prévention préconisées dans le cadre de ce projet. Au sein de chaque commune deux personnes ont été désignées : un responsable de sécurité et un conseiller en techno-prévention.

Un document de référence a été rédigé et les mesures de prévention, à savoir les mesures organisationnelles et les mesures plus techniques, ont été recommandées au sein des communes pilotes par les deux personnes responsables. Ces dernières se sont attelées à relayer cette information auprès du personnel manipulant les documents d'identité en les sensibilisant et en les informant quant à l'importance de la mise en place de mesures de prévention.

Il ressortait de ce document des résultats très différents entre les communes. Dans certains cas, la sécurité de l'administration communale et celle des documents d'identité étaient encore souvent sous-estimées par l'autorité communale. Le personnel n'était pas suffisamment sensibilisé à ce phénomène et ceux qui manipulaient les documents d'identité étaient insuffisamment conscients de leur "valeur".

Différentes mesures simples ont été prises, comme le déplacement des sceaux communaux hors de portée du public. Pour certaines communes, de petits travaux de sécurisation ont été réalisés et des travaux plus importants sont encore programmés. Des améliorations environnementales ont également parfois été entreprises tel l'amélioration de l'éclairage au niveau des accès. Les systèmes d'alarme, qui avaient parfois été installés sans une étude approfondie des risques, sont réadaptés voire modifiés et couvrent dorénavant mieux les zones sensibles.

Nous voyons cependant que le projet a déjà permis d'attirer l'attention de l'autorité communale sur cette problématique. Cette prise de conscience a dès lors entraîné une évolution des mentalités, tant au niveau des décideurs que des employés.

La seconde phase consiste en la généralisation des mesures préventives à l'ensemble des communes du pays. Pour ce faire, le SPF Intérieur adressera un courrier aux communes et les invitera à la prise des mesures préventives ci-après pour lutter contre le vol de documents officiels sensibles. Le SPF Intérieur organisera à l'attention des "responsables sécurité" (un par maison communale et désigné par le Bourgmestre) une formation spécifique relative à la sécurisation des administrations communales. Cette formation aura lieu les 24 (FR) et 25 (NL) janvier 2007. Les communes vont recevoir un formulaire d'inscription pour cela.

Plus d'infos sur le site www.vps.fgov.be

¹ Statistique la plus récente émise lorsque le Gouvernement a décidé de lancer ses opérations pilotes.



SÉCURISATION : KOEKELBERG PARTAGE SON EXPÉRIENCE

En quelques mots

Un audit sur le niveau de sécurité des maisons communales révélait il y a quelques années que celles-ci n'offraient souvent pas suffisamment de résistances aux tentatives de vols. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé d'aider les communes à améliorer la sécurisation de leurs bâtiments. La commune de Koekelberg fait partie des communes pilotes. Rencontre avec le chargé de la techno-prévention, M. Laurent Mertens.

Trait d'Union : Pourriez-vous nous replacer l'expérience pilote de Koekelberg dans son contexte ?

Laurent Mertens : " Jusqu'à mon arrivée en 1998, Koekelberg ne disposait pas d'un responsable dans le secteur de la gestion de la sécurité. Or, les bâtiments communaux sont soumis à divers risques au rang desquels le vol (ou la tentative) des "valeurs" ou le vandalisme. Outre le préjudice directement subi, ces délits entraînent un second préjudice qui se marque par une détérioration du sentiment de sécurité ainsi qu'au niveau politique par une dégradation de l'image. Actuellement, le risque de vol tend heureusement à diminuer. Ce phénomène s'explique d'une part par une politique réfléchie de sécurisation, mais aussi par la diminution des "valeurs" présentes dans les maisons communales : la sécurisation des nouvelles cartes d'identité les rendent moins tentantes pour des voleurs, la généralisation des paiements électroniques diminuent de même les sommes d'argent liquide présents dans les bureaux... "

Mais la sécurisation des bâtiments communaux reste d'autant plus importante qu'elle peut s'inclure dans une politique générale de sécurité du territoire. Son coût est donc à ramener dans un environnement plus global.

Avec l'aide de la société d'audit, nous avons réalisé l'inventaire de ce qui posait problème au niveau de la sécurité, de moyens dont nous disposions et de leur dosage par rapport aux divers risques identifiés. "

Quels sont les principaux changements apportés à la problématique de la sécurité par la commune ?

"Avant mon arrivée et avant que l'audit ne remette les choses à plat, la sécurité souffrait de problèmes de mesures organisation-

nelles, issues parfois simplement de mauvaises habitudes prises au fil du temps : les cachets communaux laissés à des endroits trop facilement accessibles, les portes-fenêtres, voire même les coffres non systématiquement fermés... "



M. Laurent Mertens,
chargé de la techno-prévention

Actuellement, la politique de sécurité a été repensée. Un groupe de travail a été constitué et réunit le directeur de cabinet du bourgmestre, le Secrétaire communal, le directeur des travaux publics, le Receveur et évidemment le conseiller en techno-prévention. Il reste bien entendu encore de nombreux points à mettre en œuvre mais les mentalités ont changé. Tout le monde est plus conscient des risques et adapte ses attitudes. Les procédures ont été repensées, comme c'est le cas pour la gestion des coffres, des cachets, des stocks de

permis... La gestion des clés a également été centralisée et il faut dorénavant une autorisation du Collège pour pouvoir fabriquer de nouvelles clés. A terme, nous nous dirigerons d'ailleurs vers un système de clés sécurisées. Les alarmes, qui étaient à mon arrivée pour la plupart débranchées, sont maintenant toutes fonctionnelles.

Le personnel a bénéficié de formation qui s'est d'ailleurs étendue à des domaines annexes de la sécurité : les incendies (à ce titre, un plan incendie est en cours d'élaboration), les attitudes à développer face à un usager au comportement violent... Ce type de travail doit s'envisager sur une base continue, ne fût-ce que parce que le personnel change au fil du temps et qu'il faut sensibiliser et former les nouveaux engagés.

Dans l'immédiat, nous allons continuer à porter nos investissements sur du matériel : au printemps prochain, de nouveaux châssis devraient être installés de même que des portes sécurisées et des vitrages de sécurité. Incidemment, ce type d'investissement offre l'avantage d'une meilleure isolation énergétique du bâtiment.



La différenciation des accès selon le niveau d'autorisation est rendue possible par un système de badge. Ceci nous permet de bien mieux contrôler les flux de passage et de diminuer la surveillance visuelle.

Le travail doit encore se poursuivre pour les autres bâtiments de la commune. Tout récemment, à l'initiative du SPF Intérieur, nous venons d'ailleurs de former un groupe de travail sur la sécurisation des écoles communales.

Pour tout cela, l'équipe de sécurité de la commune (qui débordent largement le cadre des bâtiments communaux) regroupe sous le vocable "service prévention" une cinquantaine de personnes, dont 31 "agents de sécurisation" : les gardiens de parc, les stewards urbains, les APS..."



La restructuration de l'accueil, tant pour améliorer le service aux citoyens que pour canaliser les flux de circulation.

Comment arrivez-vous à concilier la sécurité et son corollaire de contraintes avec la multitude d'autres impératifs qu'on peut imaginer dans des bâtiments publics ?

" En effet, tout ce que j'ai présenté pourrait laisser l'impression que la commune est transformée en bunker. Pas du tout, le but est de trouver le juste milieu et l'équilibre doit se faire entre les impératifs de sécurité et la nécessaire ouverture de l'institution envers les citoyens. L'image vis-à-vis du public est très importante et la maison communale doit maintenir une impression de convivialité, notamment aux guichets.

L'accueil peut à ce titre nous servir d'exemple. Tout visiteur qui doit aller ailleurs qu'aux guichets doit passer par l'accueil, lequel est chargé de ne pas laisser le visiteur déambuler seuls dans les couloirs mais bien de prévenir le correspondant qui viendra lui-même chercher son visiteur. On gagne ainsi sur les deux tableaux. Les visiteurs portent également un badge, ce qui les identifie aux yeux des fonctionnaires. Un travail relativement similaire est effectué à l'égard des fournisseurs et des livreurs."

Pour terminer, nous pouvons évoquer la surveillance par caméra que Koekelberg développe déjà depuis plusieurs années



Les caméras situées dans le bâtiment communal

"A l'initiative du député-bourgmestre Philippe Pivin, Koekelberg s'est rapidement imposée comme pionnière dans la surveillance du territoire par des caméras. Actuellement, le dispatching se situe dans la maison communale où des agents surveillent une quinzaine d'écrans reprenant soit aléatoirement, soit au choix du surveillant, les images retransmises par les diverses caméras implantées en voirie ou au sein de la maison communale.

Ce système a encore permis récemment de repérer et de pouvoir confondre les auteurs d'un incendie d'origine criminelle.

Je voudrais signaler que des mesures ont été prises afin de préserver la vie privée : les caméras dans la salle des guichets sont disposées de manière à ne pas filmer les fonctionnaires au travail. De même, les écrans du dispatching placent des caches sur une partie des images, notamment lorsque l'image de la caméra permettrait de voir à travers les fenêtres des domiciles. La commission pour la protection de la vie privée a visité nos installations et nous a félicité pour le respect témoigné à l'égard de la vie privée.

Bien évidemment, les images enregistrées par les caméras ne peuvent sortir que sur ordre judiciaire et sont effacées systématiquement toutes les 72 heures."



Propos recueillis par
Philippe Delvaux



Surveillance caméra : ici, la place communale



POLITIQUE VÉLO À BRUXELLES : BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

En quelques mots

Le Gracq a consulté les cyclistes et les communes à propos des politiques cyclistes. Agrégés pour l'ensemble des 19 communes, les résultats de plusieurs questions sont relativement satisfaisants. Des zones d'ombres persistent néanmoins, comme l'offre de pistes cyclables séparées de la voirie, les aménagements des carrefours dangereux, l'insuffisance des parkings pour vélos...

Au printemps 2006, l'asbl les Cyclistes quotidiens (le GRACQ) lançait par Internet une consultation des cyclistes wallons et bruxellois¹. En réalité, ce sont même trois consultations distinctes qui ont été menées de front : la première recueillant l'avis des cyclistes à l'égard des politiques menées en cette matière, la deuxième destinée aux mandataires tandis que la dernière cherchait à obtenir non plus des avis mais bien des données chiffrées de la part des services techniques.

Seule la première enquête a permis de recueillir un nombre de réponses exploitables suffisant pour en autoriser une analyse bruxelloise : 1400 réponses dont 42% provenant de cyclistes bruxellois (602 réponses). Notons que l'exploitation des réponses se fait sur l'ensemble de la Région. Une analyse par commune a été tentée par le GRACQ² mais ne nous convainc pas vraiment³.

De bonnes nouvelles pour commencer : 73% des cyclistes bruxellois ayant participé à l'enquête pensent que leur situation s'améliore. Quarante-trois pourcent pensent d'ailleurs que les besoins des cyclistes sont rencontrés.

Deux questions de l'enquête, aux intitulés fort proches, sondaient l'appréciation de l'action des communes en faveur du vélo : "dans ma commune, on tient compte des besoins des cyclistes" et "la commune cherche à promouvoir le vélo". Un peu étonnement, la moyenne bruxelloise est supérieure à la wallonne dans le premier cas (43% contre 23%) et inférieure dans le second (27% contre 34%). Selon l'analyse du Gracq : "la prise en compte des cyclistes semble donc meilleure à Bruxelles qu'en Wallonie, sans que ce soit principalement le fait de la politique des communes bruxelloises."

*En Région wallonne, le constat est inverse : l'action des communes est globalement mieux cotée que la prise en compte globale des cyclistes."*⁴

On peut sans doute proposer des pistes d'explication pour Bruxelles : la proximité des institutions régionales et communales,

la promotion en parallèle d'autres modes de déplacements (les transports en commun), la visibilité de la politique régionale de mobilité...

Quelques questions ont abordé des points d'aménagements et ne manqueront pas d'intéresser le communaliste : 77% des sondés bruxellois apprécient l'effort réalisé jusqu'à présent pour instaurer les sens uniques limités (les SUL). Une majorité de cyclistes bruxellois reconnaissent qu'on peut atteindre aisément le centre urbain.

Par contre, à peine 10 % des cyclistes de Bruxelles estiment suffisante l'offre de pistes cyclables séparées le long d'axes importants. Au crédit des communes reconnaissons que nombre de ces voiries sont des axes régionaux. L'insatisfaction atteint les mêmes proportions pour les aménagements de carrefours dangereux. Pour l'ensemble des carrefours, 59 % des cyclistes bruxellois saluent les sas leur permettant de remonter la file des voitures à l'arrêt. La grande majorité des cyclistes bruxellois (85%) déplore l'insuffisance des parkings pour vélo, notamment à proximité des pôles commerçants. Notons que Bruxelles se signale par un nombre probablement plus élevé qu'ailleurs d'habitants qui ne dispose pas toujours d'endroits où ranger leur vélo chez eux (appartements, petites maisons sans garage ou jardin...). Une majorité (59%) se dessine à Bruxelles qui trouvent encore insuffisante le nombre de zones 30.

- La déclaration gouvernementale bruxelloise du 18 octobre mentionne la question du parking vélo :

"[...] début 2007, le premier point vélo à Bruxelles sera ouvert dans la gare du Nord. Un tel point vélo permettra à chacun de garer en toute sécurité ou de faire réparer son vélo."

- Anderlecht va installer des parkings vélo à proximité de 11 sites commerciaux, de même que 2 parkings vélo couverts à la Place du Conseil et au Cours Saint-Guidon.

En conclusion, cette enquête montre que la Région et les communes bruxelloises s'en sortent relativement bien. Tout n'est pas rose cependant. Sur certains points, l'insatisfaction est très marquée. Il est également certain que la Flandre, non reprise dans ce sondage, dispose dans ce domaine d'une avance considérable. Mais alors que les nouvelles majorités issues du scrutin viennent d'entrer en fonction, ce type d'outil ne peut que les aider à mieux aménager leur politique de mobilité.

Plus d'information

<http://www.gracq.org>



Philippe Delvaux

1 La consultation ayant été appuyée par les gouvernements de ces deux régions.

2 Dehaye Bernard, La satisfaction des cyclistes bruxellois vis-à-vis de leur commune, in Ville à vélo n°126, sept-oct 2006, page 16-19. Cette analyse nous apprend que les réponses à l'enquête proviennent surtout (dans l'ordre) d'Ixelles (132), la Ville de Bruxelles (88), Schaerbeek (76), Saint-Gilles (57) ou Etterbeek (49), soit le centre et la première couronne, à l'est du canal. Il y a très peu de réponses provenant de cyclistes de Koekelberg (1), Berchem (2), Ganshoren (5) ou Molenbeek (5), toutes communes situées à l'ouest du canal.

3 Un déplacement à vélo traversera régulièrement plusieurs communes. On peut donc supposer que l'appréciation des cyclistes ne porte pas que sur leur commune de résidence. Une analyse plus fine aurait dans ce cas demandé des questions distinctes pour chacune des communes régulièrement traversées, ce qui serait fort lourd à administrer.

4 Castagne, Didier, Les grandes tendances de l'enquête "cyclistes", in Ville à vélo n°126, sept-oct 2006, page 15

MANDATAIRES : SITÔT INSTALLÉS, SITÔT INFORMÉS

Fin novembre et début décembre, l'Association organisait deux matinées de formation destinées aux mandataires.

Le vade-mecum publié en collaboration avec la Région ainsi que la plupart des documents présentés sont disponibles sur le site de l'Association : www.avcb.be

Retour photographique sur ces deux matinées...



**"Au début,
il n'y avait rien..."**



**"... puis vinrent
les mandataires"**

25/11 - 8h00 AM, l'Association est sur pied de guerre. Les fauteuils de l'auditoire De Ligne, mis à disposition par Dexia, patientent. Albert Camphyn attend fébrilement ses premières questions: "inforum est une base de données juridique, accessible sur abonnement..." (pour en savoir plus : www.inforum.be). Notre secrétaire Alain Veys révisé le programme.

Ces matinées sont également, selon les termes de Marc Cools, Président de l'Association, "une excellente occasion de rencontre. Les mandataires d'une même commune se croisent au Conseil communal, ceux d'un même parti éventuellement au sein de leur structure politique. Ici, nous avons l'opportunité de faire se rencontrer les élus des divers partis dans chaque commune."



Les groupes se forment, les idées ou les contacts s'échangent.



Marc Thoulen, Directeur, présente les services de l'Association : *"fournir aux communes un travail de conseil, d'information et d'intermédiation. Se concentrer sur le capacity building et le développement institutionnel".*

... des rencontres qui permettent de vérifier les dispositions légales, document à l'appui.



Marc Cools, Président de l'Association, explicitera, précisera ou contextualisera régulièrement l'un ou l'autre point.



... des rencontres qui permettent d'approfondir l'exposé. Celui de Jacques Bouvier sur les organes de la commune a suscité un vif intérêt.



Hildegard Schmidt, Conseiller à l'Association, expliquant les régimes au sein de l'administration.



Vincent Ramelot, Conseiller à l'Association, énumère les missions de la commune.



Succès de foule : près d'un tiers des mandataires des 19 communes s'étaient inscrits quand l'Association a dû clore les inscriptions. La prochaine fois, nous réserverons Forest National.



Arnaud Dessoy, responsable des études "Finances locales" de Dexia était LE spécialiste pour exposer l'état et les perspectives des finances locales bruxelloises.



"L'élu ne doit pas être un spécialiste. Il doit être un homme ou une femme de bon sens, animé par la volonté de servir ses concitoyens" disions-nous dans l'éditorial du Trait d'Union n°3.



Regards convergents vers les finances



Au vu du succès, l'Association organisera en 2007 d'autres sessions, en partenariat avec l'ERAP, d'un niveau plus "intermédiaire".



LEGISLATION

publiée au *Moniteur belge* du 16.10.2006 au 10.12.2006

AFFAIRES ÉLECTORALES

20.10.2006 Ordonnance mod. l'art. 74, par. 2, du **Code électoral** communal bruxellois
M.B.,03.11.2006 - *inforum* 213838

AFFAIRES SOCIALES

26.09.2006 AR fixant la majoration du montant du financement alternatif du coût des **titres-services** pour l'année 2006. M.B.,16.10.2006 - *inforum* 213312

26.09.2006 AR fixant pour l'année 2006 la majoration du montant du financement alternatif en vue de financer l'accord de coopération rel. à l'**économie sociale**
M.B.,16.10.2006 - *inforum* 213316

14.09.2006 AR fixant le montant de la participation des institutions publiques de sécurité sociale dans les ressources de la **Banque-carrefour de la sécurité sociale** pour l'année 2004
M.B.,19.10.2006 - *inforum* 19341

01.09.2006 Circ. destinée aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale concernant certains services financiers dans le cadre de l'application de la loi du 24.12.1993 rel. aux **marchés publics** et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services
M.B.,19.10.2006, M.B. 24.10.2006, err. - *inforum* 213390

03.10.2006 AR mod. l'AR du 25.10.1971 portant exécution de la loi du 20.07.1971 instituant des **prestations familiales garanties**
M.B.,24.10.2006 - *inforum* 213468

03.10.2006 AR mod. l'AR du 26.10.2004 portant exécution des art. 42bis et 56, par. 2, des lois coordonnées relatives aux **allocations familiales** pour travailleurs salariés
M.B.,24.10.2006 - *inforum* 213470

7.11.2006 Avis - Incidence de la fluctuation de l'**indice des prix à la consommation** (indice-pivot 104,14 (base 2004 = 100)) sur les **prestations sociales** (soins de santé et indemnités, pensions, accidents du travail et maladies professionnelles, allocations aux handicapés, revenu d'intégration, prestations familiales)
M.B.,07.11.2006 - *inforum* 13347

26.10.2006 Ordonnance mod. le **jour de l'élection des membres des conseils** de l'action sociale
M.B.,09.11.2006 - *inforum* 214093

10.11.2006 AR mod. l'AR du 18.06.2004 portant majoration du montant visé à l'art. 6, par. 1er, de la loi du 22.03.2001, instituant la **garantie de revenus aux personnes âgées**, et portant majoration du montant visé à l'art. 6, par. 1er, de la loi du 22.03.2001, instituant la garantie de revenus aux personnes âgées
M.B.,23.11.2006 - *inforum* 214443

10.11.2006 AR relevant la limite d'âge qui s'applique aux jeunes occupés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du quota obligatoire de jeunes imposé dans le régime des **conventions de premier emploi**
M.B.,27.11.2006 - *inforum* 214549

23.11.2006 AR mod. l'AR du 27.12.2004 portant exécution des art. 1409, par. 1er, al. 4, et 1409, par. 1er bis, al. 4, du C.Jud. rel. à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des **enfants à charge** ainsi que l'arrêté royal d'exécution du CIR 1992 - **23.11.2006 AM** fixant le modèle de formulaire de déclaration d'enfant à charge
M.B.,30.11.2006 - *inforum* 214647, 214649

GESTION COMMUNALE

28.09.2006 Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés flamande, française et germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la commission communautaire française et la Commission communautaire commune concernant les principes pour un **e-gouvernement intégré** et la construction, l'utilisation et la gestion de développements et de services d'un e-gouvernement intégré
M.B. 19.10.2006 - *inforum* 213392

23.11.2006 Avis. Marchés publics - Taux des intérêts de retard - Art. 15, par. 4, du cahier général des charges (marchés publics publiés après le 01.05.1997)
M.B. 23.11.2006 - *inforum* 2390

ECONOMIE/EMPLOI

11.10.2006 AM portant délégation de compétence en matière de patente pour le **débit de boissons spiritueuses**
M.B.,18.10.2006 - *inforum* 213357

22.10.2006 AR fixant pour l'année 2006 le montant destiné au financement de l'encadrement administratif des **agences locales pour l'emploi**
M.B.,21.11.2006 - *inforum* 214358

ETAT-CIVIL / POPULATION

18.10.2006 AR rel. au document d'**identité électronique** pour les enfants belges de moins de douze ans
M.B.,31.10.2006 - *inforum* 213728

FINANCES / TAXES

25.10.2005 AM mod. l'AM du 30.10.1990 portant exécution de l'art. 44 de l'AR du 02.08.1990 portant le règlement général de la **comptabilité communale**
M.B.,03.11.2006 - *inforum* 213843

30.11.2006 Circ. rel. à la loi du 14.11.1983 rel. au contrôle de l'octroi et de l'emploi des **subventions** accordées par les communes
M.B.,30.11.2006 - *inforum* 214656

11.10.2006 AR accordant une **intervention financière** aux communes qui ont un **centre ouvert pour l'accueil de demandeurs d'asile** sur leur territoire en 2005 - **11.10.2006 AM** fixant la répartition des subsides accordés aux communes qui ont un centre ouvert pour l'accueil des demandeurs d'asile sur leur territoire en 2005 pris en application de l'AR du 11.10.2006 accordant l'intervention financière telle que définie ci-dessus
M.B.,05.12.2006 - *inforum* 179895, 186861

GESTION COMMUNALE

28.09.2006 Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés flamande, française et germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la commission communautaire française et la Commission communautaire commune concernant les principes pour un **e-gouvernement intégré** et la construction, l'utilisation et la gestion de développements et de services d'un e-gouvernement intégré
M.B.,19.10.2006 - *inforum* 213392

MANDATAIRES/ORGANES

04.10.2006 AR déterminant le fonctionnement et les autres compétences du conseil d'administration d'APETRA, ainsi que des incompatibilités avec le mandat de **membre du conseil d'administration d'APETRA**
M.B.,16.10.2006 - *inforum* 213309

01.05.2006 Loi rel. à l'octroi de **distinctions honorifiques** dans les Ordres nationaux - **13.10.2006 AR** fixant les règles et la procédure d'octroi de **distinctions honorifiques** dans les Ordres nationaux
M.B.,24.10.2006 - *inforum* 213489, 213491

19.10.2006 AGRBC portant modification de l'AGRBC du 18.07.2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la **signature des actes du Gouvernement**
M.B.,03.11.2006 - *inforum* 213841

PERSONNEL

09.03.2006 AGRBC fixant pour l'an 2006 le nombre de points attribués aux pouvoirs locaux en application de l'AGRBC du 05.02.1998 déterminant les critères de répartition des subventions accordées aux pouvoirs locaux occupant des **agents contractuels subventionnés**
M.B.,18.10.2006 - *inforum* 133574

13.11.2006 AR mod. l'art. 24bis de l'AR du 21.12.1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés, dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations
M.B.,30.11.2006 - *inforum* 214664

Adaptation au 01.01.2006 des montants de rémunération prévus par la loi du 03.07.1978 rel. aux contrats de travail à l'indice général des **salaires** conventionnels pour employés (art. 131)
M.B.,07.12.2006 - *inforum* 7131

26.11.2006 AR portant exécution de la loi du 30.06.1971 rel. aux amendes administratives applicables en cas d'**infraction à certaines lois sociales**
M.B.,07.12.2006 - *inforum* 214852

POLICE/SÉCURITÉ

Avis - Arrêt n° 149/2006 du 11.10.2006 de la Cour d'Arbitrage - Les recours en annulation partielle de la loi du 03.07.2005 portant modification de certains aspects du **statut des membres du personnel des ser-**



vices de police et portant diverses autres dispositions rel. aux services de police

M.B.,24.10.2006 - *inforum* 213485

07.09.2006 Circ. GPI 52 rel. à la loi du 01.04.2006 sur les **agents de police**, leurs compétences et les conditions d'exercice de leurs missions

M.B.,24.10.2006 - *inforum* 213487

13.10.2006 Circ. ministérielle PLP n° 42 traitant des directives pour l'établissement du **budget de police 2007** à l'usage des zones de police

M.B.,25.10.2006 - *inforum* 213428

12.10.2006 AR déterminant le brevet de direction requis pour la promotion au grade de **commissaire divisionnaire de police**

M.B.,26.10.2006 - *inforum* 213530

03.11.2006 AM fixant la description de fonction de **directeur-coordonnateur administratif** et les exigences de profil qui en découlent

M.B.,13.11.2006 - *inforum* 214149

03.11.2006 Circ. GPI 53 concernant certains **congés** octroyés en 2007

M.B.,22.11.2006 - *inforum* 214417

22.11.2006 Avis - Transport de **marchandises dangereuses** par route - Accord européen rel. au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

M.B.,22.11.2006 - *inforum* 214395

17.11.2006 AR rel. aux **armes** utilisées par les entreprises, services, organismes et personnes visées par la loi du 10.04.1990 réglementant la sécurité privée et particulière. M.B.,24.11.2006 - *inforum* 214516

24.10.2006 AR fixant l'attribution du **subside annuel** à la SA A.S.T.R.I.D. pour l'année 2006

M.B.,28.11.2006 - *inforum* 214573

01.12.2006 Loi mod. la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux

M.B.,04.12.2006 - *inforum* 214711

14.11.2006 Plan d'action rel. à la collaboration entre les différents services de contrôle en vue d'une coordination des **contrôles dans le domaine du transport**

par route de personnes et de choses

M.B.,05.12.2006 - *inforum* 214730

URBANISME / CADRE DE VIE

12.10.2006 AR considérant comme une calamité publique les pluies abondantes, localement accompagnées de chute de grêlons de dimension importante, survenues le 28.07.2006 sur le territoire de plusieurs communes des provinces d'Anvers, de Hainaut, de Limbourg, de Brabant flamand et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles Capitale et délimitant l'étendue géographique de cette **calamité**

M.B.,31.10.2006 - *inforum* 213726

20.10.2006 Ordonnance établissant un cadre pour la **politique de l'eau**

M.B.,03.11.2006 - *inforum* 213829

06.10.2006 AR mod. l'AR du 16.01.1998 rel. à la protection des **animaux** pendant l'abattage ou la mise à mort

M.B.,07.11.2006 - *inforum* 214002

Ma commune sur la scène internationale : les programmes, les outils et les financements

Construction et élargissement de l'Union Européenne, développement dans le Sud, ...autant de défis à relever, autant de missions pour les autorités locales.

Or, peu de pouvoirs locaux disposent de ressources propres pour mener à bien des projets sur la scène internationale. Pourtant les programmes existent, les financements aussi.

La Commission européenne propose, en effet, un large panel de financements dans le cadre de la mise en œuvre de politiques communautaires qui touchent directement ou parfois plus indirectement les collectivités locales. C'est, par exemple, le cas des programmes Life, Interreg, Citoyenneté ou encore Energie.

Au-delà des frontières européennes, le programme de Coopération Internationale Communale permet depuis 2001 aux communes bruxelloises de devenir actrices de la coopération décentralisée et d'appuyer directement des collectivités du Sud dans leur processus de développement, par la voie du renforcement institutionnel. Construit au début sur la base d'appels à projets annuels classiques, ce programme évolue aujourd'hui vers une programmation pluriannuelle. Une réelle opportunité pour renforcer l'efficacité et la durabilité des partenariats communaux Nord-Sud.

Nous vous proposons, dès lors, une séance d'information qui vous aidera à mieux identifier ces outils au service des communes. Des conseillers présenteront les programmes existants, leurs objectifs et les moyens disponibles et des praticiens de communes témoigneront de leur expérience. Ils vous donneront des clés pour vous permettre d'agir concrètement dans votre commune.

Cette séance d'information s'adresse prioritairement aux personnes (mandataires et fonctionnaires) qui sont en charge des relations extérieures, des relations internationales, de la coopération au développement, de la solidarité internationale ou de toutes autres matières assimilées. Elle ne nécessite pas de pré-requis.

Quand ? 1er février 2007

Où ?

Association de la Ville et des Communes de Bruxelles-Capitale
Salle Toone - Rue d'Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles

Renseignements

Secrétariat de l'AVCB
Tél.: 02 238 51 40 - Fax: 02 280 60 90
welcome@avcb-vsgb.be

Public cible

Priorité aux bourgmestres, échevins et fonctionnaires en charge des relations internationales.

Inscriptions sur www.avcb.be

Programme (extrait - sous réserve)

- Les Programmes européens : un outil pour la mise en œuvre de politiques communales
- Le COPPEM : gros plan sur les partenariats euroméditerranéens:
- Le Programme de Coopération Internationale Communale : un outil au service de la solidarité Nord-Sud.
- Un partenariat international communal : origine, mise en œuvre et résultats pour Schaerbeek / Al Hoceima (Maroc)



ANDERLECHT : NETTOYAGE À L'EAU DE PLUIE



En quelques mots

Anderlecht va installer une citerne de récupération d'eau de pluie. Elle sera utilisée pour le car wash des véhicules communaux ainsi que pour le nettoyage des rues.

L'investissement se monte à 77.000 € dont la plus grande partie subsidiée par Bruxelles-Environnement.

En visite aux vastes bâtiments abritant le charroi.

gestion d'espace a poussé les initiateurs du projet à opter pour des citernes enterrées dans le parking intérieur des bâtiments. Elles développent en effet une surface "au sol" de 20 m² et une hauteur de 1,5 m. Les deux installations développeront une capacité de stockage de 30 m³. Les citernes seront construites dans les mois qui viennent.

Fin novembre, dans le cadre du Forum pour un Développement durable, l'Association organisait une visite qui a permis à une quinzaine de fonctionnaires et de mandataires de découvrir le projet de citernes d'eau de pluie d'Anderlecht.

Le Service de la propreté publique et des transports dispose d'un vaste charroi dans des bâtiments situés chaussée de Mons. Le garage se déploie sous 4.500 m² de toiture. Il comprend notamment un car wash qui consomme 10 m³ d'eau par jour.

Les 6 véhicules de nettoyage de la commune dispersent, quant à eux, 24 m³ d'eau par jour.

Aussi la commune a-t-elle décidé de réduire sa consommation d'eau de ville et d'investir dans l'installation de deux citernes d'eau de pluie. La première devant servir à la décantation. Initialement, les citernes auraient dû être installées en surface dans le parking de la cour mais un problème de

Au niveau technique, le projet a été développé par la concertation de plusieurs services : les infrastructures communales, le développement durable et naturellement, le service Transport et propreté publique, bénéficiaire final des installations.

En 2005, l'IBGE lançait un appel à projets "Agenda 21 local". Son objectif était de promouvoir des actions dans trois thématiques du développement durable : véhicules propres, achats durables et éco-construction. Cinq communes ont profité de cette opportunité pour développer des actions innovantes, démonstratives ou reproductibles. Neufs dossiers ont été retenus à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort pour un budget total de près de 400.000 €. L'engagement d'un fonctionnaire DD, la sensibilisation et la formation des fonctionnaires, la construction d'un pavillon démonstratif et didactique en éco-construction, l'installation d'une toiture verte ou encore le placement d'un système de récupération des eaux de pluie sont quelques-uns des projets développés dans ce cadre.



Le montant des travaux s'élève à 77.000 € TVAC, mais la commune a bénéficié de subsides de Bruxelles-Environnement pour une très large partie de ce budget. La dépense communale (7.000 €) devrait ainsi être amortie en à peine deux ans. L'économie espérée est en effet d'environ 3.800 m³ d'eau de ville par an (ce qui revient à environ 10 m³ par jour calendrier, soit un tiers de la citerne), ce qu'on peut estimer, au prix actuel de l'eau de ville, à 5.800 € par an.

Outre son intérêt économique, ce projet s'inscrit évidemment dans une démarche de durabilité. La commune espère d'ailleurs influencer sur d'autres acteurs ou sur la population via le caractère exemplatif de cette réalisation. Anderlecht offre à ce titre une prime aux habitants qui installent une citerne d'eau de pluie.

Si le projet fonctionne correctement et si les finances communales le permettent, d'autres citernes pourraient être installées dans une seconde phase, augmentant ainsi la capacité de stockage, ce qui permettrait de moins reposer sur l'eau de ville pour le nettoyage des voiries.

Et ailleurs :

- La STIB a installé un récupérateur d'eau de pluie depuis quelques temps déjà. Elle utilise cette eau pour nettoyer une partie de son charroi ;
- La Ville de Bruxelles a inauguré ses installations en avril dernier. Son car wash fonctionne à l'eau de pluie et recycle ensuite les eaux usées. Le bâtiment est en outre doté d'une station d'épuration qui pompe l'eau à 7 mètres de profondeur et la traite avant de la rejeter, nettoyée, vers le réseau d'égouts.



- La commune d'Uccle réalisait en 2003 déjà une installation de récupération d'eau de pluie pour le nettoyage de véhicules.
- La commune de Watermael-Boitsfort a aussi installé un système de récupération d'eau de pluie (synthèse sur www.avcb.be – voyez ci-dessous).

Rétroactes

- Philippe Delvaux, La mobilité se donne de l'air, Trait d'Union n°2006-2, pp 12-14
 - Geoffroy Marinus, Uccle aménage une aire de lavage pour véhicules, Trait d'Union n°2003-2, pp 18-19
 - Philippe Weiler, la Directive-cadre sur l'eau : quels liens avec les autorités locales ?, Trait d'Union n°2003-2, pp 15-17
- Ces TUB sont téléchargeables sur www.avcb.be

A lire

- En 2003, le WWF publiait deux brochures
- La brochure "Vivons l'eau" (84 pages) est téléchargeable sur www.wwf.be > À vous d'agir > À la maison
 - Le "Guide pratique pour une gestion intégrée de l'eau au niveau local" est destiné aux gestionnaires locaux. Il est cependant plus tourné vers la situation wallonne. Il peut être demandé aux WWF.
 - Pour les néerlandophones, le Bond Beter leefmilieu a publié " Integraal Waterbeheer: Gemeentelijke handleiding - Praktijkgerichte handleiding " qui est téléchargeable sur www.bondbeterleefmilieu.be > Bib & publicaties > Publicaties > Downloadbare publicaties > Integraal Waterbeheer: Gemeentelijke handleiding

L'Association consacrait un récent atelier du Forum pour un Développement durable à l'eau dans l'éco-construction. La question des citernes de récupération d'eau de pluie faisait l'objet de diverses interventions. Pour retrouver la synthèse de cet atelier : www.avcb.be > Forum pour un développement durable > Ateliers > L'éco-construction au fil de l'eau

Plus d'information

- Mme Catherine Herman Service Infrastructures communales
tél 02/556 31 50 ou
cherman@anderlecht.irisnet.be
- Mme Marie-Hélène Steurs Cellule développement durable tél. 02/ 800 07 48 ou
mhsteurs@anderlecht.irisnet.be

La structure du toit devrait permettre de récolter de l'eau en suffisance.



VADE-MECUM DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS L'ESPACE PUBLIC

L'Administration de l'Équipement et des déplacements (AED) édite à destination des bureaux d'études, gestionnaires de voirie et associations un vade-mecum permettant de mieux prendre en compte les PMR dans la conception ou le réaménagement d'espaces publics.

Même sans handicap lourd, nous sommes tous, un jour ou l'autre, des personnes à mobilité réduite (PMR) : l'âge, la maladie, porter un enfant ou de lourdes commissions peuvent entraver quotidiennement nos déplacements. Ce vade-mecum est le fruit d'une réflexion de deux ans et d'une bonne collaboration entre de nombreux acteurs : diverses associations de PMR, STIB... Il se veut évolutif et adaptable.

Des aménagements "accessibles"

La notion d'accessibilité implique que tous les citoyens puissent prendre part aux activités sociales, culturelles et économiques. Aujourd'hui, les PMR représentent 30 à 35% de la population. Il s'agit non seulement de personnes présentant une déficience (de motricité, visuelle ou auditive) mais également des enfants, des personnes âgées, des PMR "temporaires" : femme enceinte, blessé, personne chargée de courses...

Différents règlements et des recommandations concernent la conception d'un aménagement réservé aux PMR mais jusqu'à aujourd'hui, aucun document "transversal" ne permettait de faire la somme de tous ces éléments. De plus, si tout est assez bien défini pour des personnes en chaise roulante, rien ou presque ne concerne les aveugles et les personnes malvoyantes.

Un catalogue des règles et bonnes pratiques

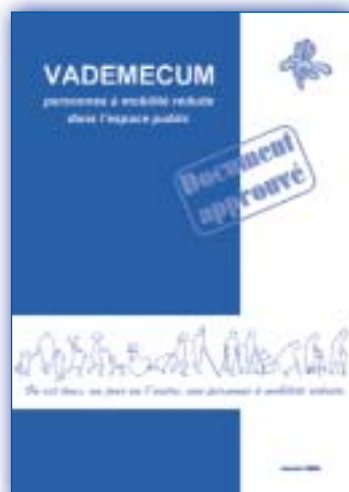
Après un rappel des textes légaux et réglementaires (parfois contradictoires) existants, l'AED définit puis traite concrètement les problèmes rencontrés par les PRM en général et selon leur handicap.

Plusieurs chapitres expliquent les mesures à prendre pour chaque type de PMR : pentes et bordures pour les chaisards, dalles podotactiles et lignes guides pour les malvoyants...

Le document contient une analyse de cas réels et de propositions d'aménagements se voulant optimales, tout en montrant certaines limites via l'illustration de cas extrêmes.

De nombreux plans facilitent la compréhension de ces règles et recommandations.

Les "10 commandements" du gestionnaire soucieux des PMR clôturent le vade-mecum.



Plus d'information

Le vademecum des personnes à mobilité réduite dans l'espace public est téléchargeable sur : www.bruxelles.irisnet.be / Région de Bruxelles-Capitale / Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale / Compétences et organisation / Equipement et Déplacements / Direction des Voiries

Rappelons qu'à l'occasion des dernières élections communales, l'ACIH-AAM a mené une large campagne de communication "Ma commune sur la bonne voix" afin que la personne handicapée ou malade ait toute sa place dans la commune en tant que citoyenne mais aussi en tant qu'actrice politique. À cet effet, l'ACIH-AAM a formulé des revendications concernant huit thématiques : l'accessibilité aux infrastructures, le transport, le logement, l'emploi, les sports et la culture, l'accueil scolaire et extra-scolaire, les affaires sociales, la participation et le soutien aux associations. <http://www.acih-aam.be>



ET EN WALLONIE ?

Hasard du calendrier (et d'une année électorale), au moment où la Région de Bruxelles-Capitale publiait son vade-mecum, le CRIOC mené l'enquête sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite en Wallonie. Les bâtiments visités étaient soit des administrations communales ou autres lieux émanant d'instances publiques, soit des surfaces commerciales (centres commerciaux, grandes surfaces, horeca, etc.).

Trois ans après un premier état des lieux, il semblerait que cette accessibilité se soit améliorée... mais qu'il reste des incohérences.

Quelques constats :

- En réponse aux besoins des consommateurs à mobilité réduite, les gestionnaires de lieux ouverts au public proposent souvent des solutions partielles ou inadaptées.
- Peu de lieux ouverts au public sont réellement accessibles à tous les types de handicaps. Peu répondent sur l'ensemble du parcours aux préoccupations des personnes à mobilité réduite.
- A noter, un effort particulier réalisé par les gestionnaires des administrations communales, des écoles, musées et hôpitaux pour s'adapter aux différents profils de personnes à mobilité réduite.

Le CRIOC conclut de son enquête que si certains gestionnaires sont déjà sensibilisés à la problématique, de nombreuses actions doivent encore être développées pour assurer non seulement une cohérence entre bonne volonté et réalisations pratiques efficaces mais encore pour accroître le nombre de lieux accessibles. Il est crucial que les améliora-

tions apportées à un lieu public se réalisent dans le cadre d'une stratégie globale visant à le rendre accessible dans son entièreté aux personnes à mobilité réduite.

Pour aller en ce sens, la Région Wallonne introduit dès ce mois de janvier un label accessibilité, qui se base sur une méthodologie fiable de construction de bâtiments publics accessibles à tous. Ce label a été mis au point en concertation avec de nombreuses associations représentatives des consommateurs à mobilité réduite.

Plus d'information

L'étude sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite en Wallonie est téléchargeable sur www.oivo-crioc.org
Elle est disponible dans l'espace membre (inscription gratuite)

Plus d'explication sur le label accessibilité wallon sur le site de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances : <http://vienne.wallonie.be> > santé

A Bruxelles, rappelons que la matière dépend des deux commissions communautaires :

- pour les francophones, voir le Service bruxellois francophone des personnes handicapées : www.cocof.irisnet.be > personnes handicapées
Une labellisation des bâtiments est en chantier¹

- pour les néerlandophones, voir www.vgc.be > *welzijn en gezondheid* > personen met een handicap

¹ D'après la Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Commission communautaire française. Voir Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française), Session 2006-2007, Séance plénière du vendredi 20 octobre 2006 (matin), Compte rendu n°1, page 10 : " L'élaboration de critères de reconnaissance d'un organe d'évaluation de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de labellisation des bâtiments tant privés que publics est également en chantier. "

Erratum :

Dans le numéro du Trait d'Union – Bruxelles 2006/03, une coquille s'est glissée dans l'article " La loi du 3 décembre 2005 sur l'indemnisation des travailleurs indépendants : une source de nuisances " (pp. 13-15). En effet, ce n'est pas seulement aux travaux en voirie que la loi s'applique (financement, source de nuisances,...) mais aux travaux sur le domaine public.

Cette erreur a été corrigée en septembre dans la version électronique de cet article : www.avcb.be > voiries > articles



NOUVEAU

LES AIDES OFFERTES PAR LES 19 CPAS BRUXELLOIS REGROUPÉES SUR UN SITE DÉDIÉ !



La mise à disposition d'une information fiable, accessible, et lisible à propos des différentes aides offertes par les 19 CPAS bruxellois est un défi important auquel il était devenu urgent de s'attaquer.

Les Ministres Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet, membres du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune compétents pour l'Aide aux personnes, ont demandé à la Section CPAS de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale de relever ce défi.

Durant toute l'année 2006, la Section CPAS, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain, a travaillé à la mise en œuvre de cette mission.

De ce travail est né **un site Internet bilingue** : www.info-cpas.be contenant une information fiable, lisible et actualisée sur les différentes aides offertes par les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Au regard des différents enjeux, le résultat de ce travail peut être résumé en quatre points :

1°) L'information sur les différentes aides est rédigée **sous la forme de fiches et est adaptée** suivant la personne qui cherche l'information. Ainsi, d'un côté des fiches répon-

dent de manière directe et simple aux questions que se pose le **public**, de l'autre d'autres fiches beaucoup plus techniques et détaillées répondent au besoin d'informations des **professionnels**.

2°) **En trois "clics"**, chacun peut accéder à l'information dont il a besoin. En outre, il ne s'agit pas d'une information abstraite mais de réponses concrètes et pratiques à des questions précises.

3°) L'information concerne **les aides offertes par les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale**. Le site Internet offre de l'information pertinente pour toute la Belgique, mais il a été créé pour les Bruxellois dans la mesure où il consacre une attention spécifique à la situation en Région bruxelloise.

4°) En outre, il s'agit d'une information **actualisée**, destinée à être mise à jour régulièrement.

Aujourd'hui plus d'une quinzaine de fiches sont déjà mises en ligne, et au cours des semaines et des mois qui viennent, de nouvelles fiches seront régulièrement ajoutées sur le site.

Plus d'info
www.info-cpas.be

Pouvoirs locaux : toutes les subventions et subsides

Suite aux nombreuses demandes de ses membres, avec l'accord et le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'élaborer une base de données reprenant l'ensemble des subsides dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi qu'un certain nombre d'instances de niveau local.

Chaque bénéficiaire peut retrouver les subsides qui lui sont octroyés, et éventuellement préciser la matière qui l'intéresse, quelle que soit l'instance subsidiante. Dans un premier temps, seuls les subsides accordés par la Région de Bruxelles-Capitale sont repris.

Suivront ceux accordés par l'Etat Fédéral, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Communauté française, et la Communauté flamande. A terme, les subsides européens devraient enrichir l'outil.

De même, il est possible de rechercher les subsides octroyés par chaque pouvoir subsidiant, quel que soit le bénéficiaire.

Pour chaque subside, nous détaillons les sources légales et renvoyons directement vers le texte coordonné dans la base de données JURIDAT du Service Public Fédéral Justice (www.juridat.be). A défaut, les textes légaux sont disponibles au format PDF.



Robert Petit

Bénéficiaire / Pouvoir subsidiant	<input type="text" value="Bénéficiaire(s)"/>
Type	<input type="text" value="Communes"/>
Matière(s)	<input type="text" value="TOUT"/>

- » Travaux de conservation relatifs à des biens classés
- » Réhabilitation et/ou démolition-reconstruction d'immeubles à affecter principalement à du logement social
- » Acquisition d'immeubles abandonnés
- » Parcs à conteneurs - Déchèteries
- » Elaboration de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS)
- » Elaboration ou modification du plan communal de développement (PCD)
- » Contrôle de qualité
- » Contrôle de sécurité et performance
- » Plan communal de mobilité et Coopération-cadre de mobilité
- » Aménagement de zones urbaines limitées
- » Contrôle de gros œuvre
- » Réhabilitation des quartiers (Contrat de quartier)
- » Aménagement d'intérêt public
- » Création de services
- » Aménagement, réaménagement, modification et renouvellement des zones
- » Structures cyclables et piétons
- » Eclairage public
- » Mobilier urbain
- » Plantations
- » Acquisition de terrains
- » Aménagement et réaménagement de terrains
- » Satisfaction d'espérance

Plus d'informations

Retrouvez la base de données sur www.avcb.be

Cette base de données est nécessairement vivante et évolutive, fruit de la collaboration entre tous les acteurs concernés et au service de ces derniers. Il est dès lors important que tout utilisateur apporte sa contribution par ses remarques, commentaires et toute information pertinente susceptibles d'en améliorer l'exhaustivité, l'utilité et l'efficacité. (robert.petit@avcb-vsgeb.be)



Association
de la Ville et des Communes
de la Région
de Bruxelles-Capitale
asbl

Rue d' Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles
Fax 02/ 280.60.90

welcome@avcb-vsgeb.be

Rédaction : philippe.delvaux@avcb-vsgeb.be

www.avcb.be

Numéro général : 02 238 51 40

Autres numéros, consultez :

www.avcb.be > Association > équipe

Publié avec le soutien
de la Région de Bruxelles-Capitale,
de Dexia et de Ethias



N° 2006-06
31 décembre 2006

Direction : Marc Thoulen

Coordination : Philippe Delvaux

Rédaction

Marc Cools, Philippe Delvaux, Céline Lecocq,
Robert Petit, Marc Thoulen, Hannes Vervenne

Traduction

Liesbeth Vankelecom, Kevin Cuppens

Secrétariat

Céline Lecocq, Patricia De Kinne

Gestion des abonnements :

Patricia De Kinne : 02 238 51 49
patricia.dekinne@avcb-vsgeb.be

Trait d'Union est imprimé
sur papier recyclé à 50 %